

IFJ

# L'Institut de formation judiciaire : quinze ans de formations, des participants par milliers

**Quasi trois lustres jour pour jour après son lancement effectif, présentation de l'Institut de formation judiciaire avec son directeur Raf Van Ransbeek et son adjoint Charles-Eric Clesse.**

C'était le 1er janvier 2009. L'Institut de formation judiciaire démarrait ses activités. Quelques mois plus tard avaient lieu les premières formations. Après trois lustres, les personnes ayant bénéficié des services de l'IFJ se comptent par dizaines de milliers.

« A l'origine, l'IFJ était un institut de formation pour magistrats, explique **Raf Van Ransbeek**, directeur. Avec le temps, il a de plus en plus tenté de se focaliser sur la formation des différents profils de fonctions au sein de l'ordre judiciaire. Si bien qu'aujourd'hui, tout membre de l'ordre judiciaire (qui compte quelque 45 % de magistrats) est susceptible de passer par chez nous. »

Dans les chiffres, cette fréquentation s'est traduite par 16.588 participants aux formations internes (et 3.572 dans les enseignements externes) en 2022. Un nombre record dans l'histoire de l'institut... si l'on excepte l'exercice 2021 (20.683 + 2.941). Mais cette année avait été marquée par quelques formations obligatoires et urgentes ainsi que par la possibilité d'encore y prendre part à distance, crise sanitaire oblige.

Il est vrai que le panel de cours disponibles est large. « Nous assurons les formations initiales, continues, brevetées et internationales, résume le directeur-adjoint **Charles-Eric Clesse**. Elles peuvent prendre place dans nos locaux ou être décentralisées. »

Les formations initiales ? Qu'elles se déroulent à l'IFJ ou au travers de séminaires résidentiels, elles s'adressent principalement aux magistrats qui débutent leur carrière au sein du ministère public (et que l'on nommait naguère « stagiaires judiciaires »).

Par la suite, tout magistrat a le droit (c'est inscrit dans la loi) de suivre au moins cinq jours de formation par an. Pour le personnel de l'ordre judiciaire, par contre, rien n'est imposé.

Les formations continues, qu'il s'agisse de remises à niveau, de nouveautés..., touchent l'ensemble du personnel. Et les brevetées sont des passages obligés pour tout qui a l'ambition de siéger.



Quant aux formations internationales, elles s'inscrivent dans l'évolution de la fonction de magistrat et se déroulent dans les Etats-membres de l'Union européenne.

« Le contenu de leur fonction sort de plus en plus du cadre belge, constate **Raf Van Ransbeeck**. Le droit et la criminalité ne s'arrêtent pas à la frontière. Il est donc devenu nécessaire que les collègues de tous les pays puissent se voir, échanger, se créer un réseau pour ensuite faire leur travail au mieux. »

Le choix des thématiques de ces différents cours ne vient pas de nulle part. L'IFJ peut en effet compter sur différents groupes de travail (composés entre autres de magistrats) qui analysent en permanence les besoins. « Il y a bien sûr des thèmes récurrents tels que la déontologie, le management, les droits pénal et civil..., note **Charles-Eric Clesse**. Et d'autres sujets qui changent régulièrement en fonction de l'actualité jurisprudentielle, de l'évolution du droit et de la société. »

Une enquête annuelle est parallèlement réalisée. Elle porte sur les besoins et permet ensuite d'établir un plan de formations annuel qui sera adopté par le CA en décembre. Avec un leitmotiv : être axées sur la pratique professionnelle ! Le choix des formations se fonde sur les besoins réels de l'ordre judiciaire.

C'est aussi logiquement en fonction de celles-ci que l'on détermine les formateurs. Autant d'acteurs de terrain qui en connaissent les réalités et se trouvent dotés d'une certaine expérience, qu'ils soient magistrats (pour la plupart), professeurs d'université, managers, consultants... Le « catalogue » de noms dans lequel l'IFJ peut puiser compte ainsi quelque 1.000 références.

Des spécialistes qui, c'est à souligner, ne font donc pas partie du personnel propre de l'Institut. Lequel compte sur le travail et l'expertise de près de 40 personnes, dont 34 à charge et les autres détachés.

Leurs missions sont vastes. « Ce sont, en bref, des project managers, estime **Raf Van Ransbeeck**. Ils gèrent les dossiers, mettent en place les formations... Sans parler de ceux qui se chargent de l'ICT, de la comptabilité... Leur point commun ? Ils sont tous très motivés et investis. Ils effectuent un boulot fantastiques et mériteraient une statue. »

En métal ou en pierre, celles-ci trouveraient sans doute place dans les installations actuelles, sises au 54 de l'avenue Louise. Proche du Collège du ministère public, de celui du siège et du cabinet du ministre de la Justice : un site idoine au cœur de la capitale.



A la tête de l'IFJ, un duo composé de Raf Van Ransbeeck (directeur, à droite) et Charles-Eric Clesse (directeur adjoint, à gauche). (c) SDAOMP

## Historique

L'Institut de formation judiciaire a été créé par le biais de la loi du 31 janvier 2007 sous la forme d'un parastatal *sui generis* financé par une dotation du gouvernement fédéral (18.520.000 euros en 2022) ; un statut qui a pour but de garantir l'indépendance de la magistrature.

La loi du 31 janvier 2007 entrera en vigueur le 2 février 2008. Mais c'est finalement le 1er janvier 2009 que l'IFJ a effectivement démarré ses activités, les premières formations ayant débuté en septembre de la même année.

Un lustre passe quand la loi du 25 avril 2014 instaure que les commissions d'évaluation du stage judiciaire deviennent un organe consultatif et indépendant qui fait partie de l'IFJ. La direction de l'Institut sera par ailleurs désormais composée d'un directeur et d'un adjoint relevant de rôles linguistiques différents.

En 2017, l'IFJ se voit confier la mission légale de centre pour les connaissances et la documentation. La gestion des banques de données Jura, Jurisquare et Strada Lex suivra le 1er janvier 2019.

## Gargamel et les Daltons

Particularité des installations de l'IFJ, les espaces de réunion et de cours sont nommés en référence à des personnalités bien particulières.

« Les dénominations ont été choisies par les équipes de l'époque, dont je ne faisais pas encore partie, précise **Raf Van Ransbeeck**. Elles ont décidé de choisir de grands criminels de l'histoire, fictive ou non, pour désigner les espaces. »

Les travailleurs de l'IFJ ainsi que les participants aux formations peuvent depuis lors utiliser les salles Bonnie & Clyde, Daltons, Gargamel et Azraël, Joker, Krimson, Moriarty, Al Capone ou encore Kim Dotcom.

[Vers le site web de l'IFJ.](#)

**18.520.000 euros**

**La dotation accordée à l'IFJ par le gouvernement fédéral en 2022  
(y inclus le financement de la gestion de la documentation juridique pour l'ordre judiciaire)**

